

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie des P'tits Mollusques Inc.	Numéro de permis 2019545	Date d'inspection Le 12 novembre 2025		
Nom de l'établissement Garderie des P'tits Mollusques 3		Numéro de téléphone (506) 955-1981		
Adresse 2114 route 515 Sainte-Marie-de-Kent NB E4S 2E1				
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Stephanie Hickey		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité		
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives		Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

La Mentore en Assurance de la Qualité est présente sur les lieux afin d'effectuer une inspection de surveillance en après-midi.

Le ratio enfants/éducateurs est respecté tout au long de la visite.

La Mentore en Assurance de la Qualité vérifie les éléments suivants :

- Toilettes
- Espaces de rangement
- Effets personnels
- Changement de couches
- Alimentation
- Aire de jeu extérieure
- Matériel et équipement de l'aire de jeu extérieure

Durant l'inspection de surveillance, la Mentore en Assurance de la Qualité observe les enfants se réveiller de la sieste, réaliser des bricolages et jouer librement à l'intérieur.

Une discussion a eu lieu avec un membre du personnel éducatif concernant le lavage des mains après un changement de couche. La Mentore en Assurance de la Qualité a observé un membre du personnel changer une couche et a remarqué que les mains du nourrisson n'avaient pas été lavées, ni celles de l'éducateur après avoir terminé le changement. L'éducateur a ensuite déposé l'enfant dans la salle de jeu et s'est installé pour jouer avec les autres enfants.

La Mentore en Assurance de la Qualité a demandé au membre du personnel si, habituellement, les nourrissons sont amenés à se laver les mains après un changement de couche et si les éducateurs se lavent les mains après cette tâche. Le membre du personnel a mentionné que, normalement, les enfants et les éducateurs se lavent les mains, mais que cette fois-ci, il s'agissait d'un oubli.

La Mentore en Assurance de la Qualité a rappelé l'importance du lavage des mains après un changement de

Commentaires généraux

couche ou après être allé aux toilettes, pour des raisons sanitaires et afin de prévenir la propagation des germes.

original signé par
Stephanie Hickey

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 12 novembre 2025

Date

original signé par
Joanne Désprés

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 12 novembre 2025

Date